



Comment calculer ma prestation compensatoire

Par **mgptype**, le **21/07/2013 à 19:11**

Bonjour,

je souhaiterais connaître le montant de la prestation compensatoire qui sera fixé pour mon épouse.

voici ma situation: mariés sous le régime de la communauté depuis 1978, mon épouse n'a pas travaillé depuis 1978, hormis en qualité de conjointe collaboratrice non salariée, âges: moi 60 ans elle 58.

mes revenus 35000.00€ an (en retraite à partir de 2014= 1750 € an)

patrimoine à se partager libéré des dettes= 621000.00 €

merci pour votre réponse

Par **youris**, le **21/07/2013 à 19:44**

bsr,

il est impossible de prédire la décision du juge.

il y a trop de paramètres en jeu pour se livrer à ce genre de prédictions.

votre avocat devrait pouvoir vous donner un ordre d'idée.

cdt

Par **Jibi7**, le **21/07/2013 à 23:36**

il me semble avoir lu des articles juridiques sur ce même site sur les manières de calculer et les éléments pris couramment en compte pour les prestations.